

ABONNEMENT.

Sauumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16. Trois mois . . . . . 8. Poste : Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18. Trois mois . . . . . 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c. Réclames, — — — — — 30. Faits divers, — — — — — 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réduction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFITTE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Mars 1879.

Bulletin politique.

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur que M. Jules Ferry, aux applaudissements des gauches, a déposé sur le bureau de la Chambre des députés, peut se résumer ainsi :

- 1° La collation des grades sera rendue à l'Etat qui, seul, pourra les conférer ; 2° Les inscriptions seront désormais gratuites ; — un règlement, délibéré en conseil supérieur de l'instruction publique, déterminera le tarif des nouveaux droits d'examen ; 3° Nul n'est admis à PARTICIPER à l'enseignement public ou libre, ni à DIRIGER un établissement, de quelque ordre que ce soit, s'il appartient à une congrégation religieuse NON AUTORISÉE.

A ces projets, qui, quoi qu'en dise l'intitulé ministériel, ne visent pas seulement l'enseignement supérieur, mais atteignent du même coup l'enseignement secondaire, il convient d'ajouter le projet annoncé par M. J. Ferry à la Chambre, dans la séance de lundi, et qui proposera prochainement la suppression de la lettre d'obédience, — mesure qui atteindra, d'après les chiffres donnés à la tribune par le ministre, 32,000 institutrices primaires congréganistes, parmi lesquelles 13,000 institutrices communales.

Tel est, en résumé, le programme ministériel que M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, va proposer à l'adoption de nos Chambres républicaines.

Les questions soulevées par ces projets de loi sont très-complexes et entraîneront nécessairement après elles des conséquences trop graves pour que nous puissions les traiter toutes aujourd'hui ou seulement les énumérer à cette place.

Nous nous permettrons seulement de demander à M. Jules Ferry pourquoi il a intitulé le premier de ses projets de loi : « Projet de loi relatif à LA LIBERTÉ de l'enseignement supérieur, » puisqu'il a précisément pour objet de restreindre la liberté de cet enseignement supérieur. N'est-ce pas un peu manquer de franchise et chercher à abuser l'opinion publique, de ceux, du moins, qui pourraient ne regarder qu'à l'étiquette de la loi ?

Pourquoi, en outre, introduire dans une loi sur l'enseignement supérieur un article 7 hypocrite et lâche, qui touche à peine à l'enseignement supérieur, mais qui atteint en plein tous les établissements secondaires installés en France par les jésuites ou autres congrégations religieuses non autorisées ?

L'autorisation gouvernementale obligatoire voilà donc le dernier mot de cette école prétendue libérale à laquelle appartient M. Jules Ferry ; et l'enseignement public et national va donc être replacé par l'école libérale républicaine sous le régime arbitraire de l'autorisation préalable !

Les principes libéraux seront ainsi violés au nom de la liberté même, et voilà où nous mènent ces haines de sectaires, ces rancunes de parti, ces préjugés libéraux qui forment tout le bagage politique de M. Jules Ferry et de ses amis.

La liberté n'est pour eux qu'une arme

dont ils veulent le monopole, et c'est en son nom qu'ils frappent d'ostracisme tous ceux qui ne sont pas de leur école. Quelle pitié !

Quant à la suppression radicale des lettres d'obédience, nous sommes curieux vraiment d'apprendre comment M. Jules Ferry s'y prendra pour trouver d'emblée les 13,000 institutrices communales laïques qui devront remplacer en France les 13,000 institutrices communales congréganistes qui donnent, à l'heure qu'il est, l'instruction primaire aux filles dans toutes nos communes. — Il faudra, sans doute, y mettre le temps, même en supposant que la loi Ferry réussisse à organiser dans chacun de nos départements une école normale primaire pour les jeunes filles, et en supposant surtout qu'il y ait empressement de la part des jeunes filles à se présenter à cette école normale, abondance de candidats aux modestes et laborieuses fonctions d'institutrices ! 13,000 vocations de ce genre-là ne se trouvent pas d'un coup, même avec la perspective assurée d'aller, à 18 ou 20 ans, remplacer les « bonnes sœurs » à la tête de l'école communale de Saint-Augustin-des-Bois ou de Saint-Martin-du-Fouilloux ! M. Jules Ferry et la République ont-ils en mains la baguette de fée qui fera naître toutes ces vocations sublimes dans le cœur des jeunes filles et qui déterminera leurs cours de 16 ans à se vouer au rude travail de la direction d'une pauvre école de village et de l'éducation des enfants ?

Autant de questions qui nous laissent absolument incrédules sur les résultats de l'œuvre républicaine, laïque et anti-congréganiste entreprise par M. Jules Ferry, avec plus de passion et d'étourderie que de bon sens et de maturité. H. FAUCRON.

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier jeudi. — Très-peu de monde dans les couloirs. Les députés se sont réunis dans les bureaux pour nommer les commissions chargées d'examiner les projets de loi déposés par M. Jules Ferry à la Chambre. La discussion a été longue et vive.

Tous les membres élus, sauf un, sont favorables, avec quelques modifications de rédaction, au projet de loi sur l'enseignement supérieur.

Le 11<sup>e</sup> bureau a élu M. Granier de Cassagnac.

La séance est ouverte à 2 h. 35, sous la présidence de M. Gambetta.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. Paul de Cassagnac.

M. Jean David, du Gers, a la parole pour combattre l'élection.

Il ne se dissimule pas les difficultés de sa tâche.

En effet, sans discussion, la Chambre valide l'élection de M. Paul de Cassagnac.

Il faut avouer qu'il l'a bien mérité.

LA QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT.

Les chefs du parti catholique sont extrêmement émus de l'attitude prise par M. Jules Ferry. Ils sentent que, cette fois, la guerre est vraiment portée sur leur terrain, et ils se préparent à une vigoureuse résistance.

Dans une réunion tenue chez M<sup>r</sup> Guibert, cardinal-archevêque de Paris, et composée de sénateurs et de députés catholiques, la question de l'enseignement et de la collation des grades a été très-vivement discutée.

M<sup>r</sup> Guibert se proposerait, dit-on, d'adresser au Président de la République une protestation énergique contre les projets de lois présentés par M. Jules Ferry sur l'enseignement.

On affirme d'autre part, dit l'Estafette, que M. le garde des sceaux, ministre de la justice, doit adresser très-prochainement à tous les procureurs généraux une circulaire dans laquelle il invite ces magistrats à faire dresser deux tableaux statistiques comprenant : le premier, l'état, année par année depuis 1871, des condamnations prononcées contre les instituteurs laïques pour crimes ou délits contre les mœurs ; le second tableau destiné à enregistrer les condamnations encourues par des instituteurs congréganistes depuis la même époque et pour des faits de même nature.

La mesure prise par M. Le Royer lui aurait été dictée par une invitation qui lui aurait été adressée par la commission de la Chambre des députés, chargée d'examiner un projet de réorganisation de l'enseignement primaire.

Une partie du ministère s'est montrée opposée aux projets pédagogiques de M. Jules Ferry, et le Président de la République ne s'en est pas montré partisan.

On paraît beaucoup redouter, dans les régions officielles, les agitations qui vont résulter de la proposition de loi sur l'enseignement supérieur.

Jules Ferry va mettre le feu aux poudres, disait avant-hier un des collègues du ministre de l'instruction publique, gare à l'incendie !

Le Président de la République, qui tient tout particulièrement à conserver M. Waddington dans le cabinet, a nettement refusé l'offre de la démission du ministre des affaires étrangères.

La France annonce qu'un certain nombre de députés de la gauche se décident à signer une demande d'interpellation à M. Léon Say.

C'est demain samedi que M. Drumel dépose son rapport concluant à la non-prise en considération de la proposition de M. Lenglé sur les faits qui se sont produits à la Bourse du 22 au 27 février. L'enquête par la Chambre sera donc repoussée, mais la proposition sera probablement reprise pour renvoyer au ministre de la justice les faits signalés et l'inviter à faire une enquête judiciaire.

Le syndicat des agents de change aurait, affirme-t-on, l'intention de publier une déclaration, au sujet des faits qui ont été signalés le jour de la déclaration du ministre des finances à la commission du budget.

M. Léon Say, s'il croit devoir intervenir dans le débat, posera la question de confiance.

La discussion du rapport Drumel aura lieu probablement lundi.

On s'entretient toujours de la démission prochaine de M. Waddington qui renoncerait, non-seulement à la présidence du conseil, mais au portefeuille des affaires étrangères.

On ajoute même que les instances de M. Grévy l'auraient seules engagé à rester aux affaires.

M. Fournier est désigné comme son successeur probable.

La retraite de M. Léon Say est fort commentée.

On met en avant plusieurs personnalités indiquées pour le remplacer au ministère des finances : MM. Wilson, député, et Duclerq, sénateur.

On a même prononcé le nom de M. Cochery, qui, en cas de nomination, céderait les postes et télégraphes à M. Magnin, sénateur.

Il y a lieu de croire que ces rumeurs sont prématurées et qu'aucun changement ministériel ne se fera avant les vacances de Pâques.

Jusqu'à ce moment, cinq préfets refusent d'accepter les changements auxquels ils viennent d'être appelés par le dernier décret sur le mouvement administratif.

On cherche un général de bonne volonté pour aller servir en Afrique sous les ordres du nouveau gouverneur civil de l'Algérie et l'initier un peu à l'élément militaire, de même que l'on cherche un officier supérieur qui lui serait adjoint comme premier aide-de-camp.

Les quelques généraux auxquels ces propositions ont été faites ont décliné l'honneur qu'on voulait leur faire d'aller servir sous les ordres de M. Grévy cadet.

La Révolution française croit pouvoir assurer que les collègues de MM. Waddington et Léon Say sont disposés à les abandonner comme ils ont abandonné M. de Marcère.

Si l'on en croit les renseignements donnés avec une certaine assurance par l'Événement et le Nouveau Journal, M. Challemel-Lacour serait d'ores et déjà désigné comme le successeur de M. Waddington au ministère des affaires étrangères.

Cette nouvelle nous paraît d'autant plus vraisemblable qu'elle serait conforme aux désirs les plus chers de M. Gambetta.

Le correspondant du Nord fait remarquer que c'est surtout parce qu'on suppose que sa qualité de frère du Président de la République lui permettra de s'affranchir du contrôle du cabinet et de passer par dessus sa tête, pour s'adresser directement au chef de l'Etat, que M. Albert Grévy a été demandé par les députés de l'Algérie pour le gouvernement général de la colonie.

Le même journal exprime la crainte qu'en dehors des difficultés vis-à-vis desquelles son inexpérience des affaires le laissera peut-être hésitant, le nouveau gouverneur ne rencontre des difficultés non moins sérieuses dans l'influence que seront portés à revendiquer les députés de l'Algérie sur les instances desquels il a été nommé.

Le général Chanzy, ambassadeur de France en Russie, est parti mercredi soir pour Saint-Petersbourg, où il se trouvera assez tôt pour pouvoir présenter ses lettres de créance à l'empereur avant le départ de la cour pour Livadia, lequel aura lieu le 29 courant.

Le nouvel ambassadeur de France en Angleterre, l'amiral Pothuau, est arrivé également à Londres mardi soir.

Il sera reçu prochainement en audience solennelle par la reine Victoria.

Le général Moulin, qui avait interdit à la musique militaire de jouer la *Marseillaise* pendant la revue d'inspection du général Lefèvre, vient d'être mis aux arrêts de rigueur sans limite; il est probable, en outre, que le ministre de la guerre mettra le général Moulin en disponibilité.

Voici quelques détails inédits à ajouter à ceux que nous avons déjà donnés sur la crise ministérielle :

M. Waddington ayant nettement déclaré au Président de la République son intention de quitter non-seulement la présidence du conseil, mais le ministère des affaires étrangères, M. J. Grévy avait fait appeler M. Gambetta.

« M. Waddington s'en va, lui dit-il, et M. Le Royer, refusant de prendre la présidence du conseil, le suit dans sa retraite; je n'ai pas encore vu les autres ministres. Je vous ai fait demander pour m'éclairer de vos conseils. Vous êtes le chef de la majorité, et je crois que c'est vous qu'il convient de charger de constituer un nouveau cabinet. »

« Permettez, fit M. Gambetta; je ne suis pas le chef de la majorité; je suis le président de la Chambre. »

M. Jules Grévy ne trouva rien à répliquer; alors M. Gambetta, continuant, ajouta :

« Puisque le départ de M. Waddington est inévitable, ne serait-il pas bon de régénérer le ministère des affaires étrangères et de briser avec l'ancienne routine? Il y a un diplomate d'une grande valeur qui semble tout indiqué pour cette mission; c'est M. Challemeil-Lacour. »

A ces mots, M. Jules Grévy, bondissant de son siège, s'écria avec vivacité : « Cela, c'est une autre question! »

Et l'entretien fut clos.

Le *Soleil* a trouvé un joli mot pour désigner le personnage officiel, M. Albert Grévy, auquel vont obéir les armées de terre et de mer de l'Algérie; il l'appelle : *Monsieur, frère du roi*.

Les délégués de plus de vingt chambres de commerce se sont réunis hier dans le local de la Chambre de commerce, place de la Bourse.

Il s'agissait de se mettre d'accord, afin de tenter auprès de M. le Président de la République, du ministre du commerce et du président de la commission des tarifs de douanes, une démarche collective en faveur des doctrines libre-échangistes.

Parmi les villes représentées à cette réunion, nous citerons :

Lyon, — Bordeaux, — Calais, — Dunkerque, — Boulogne, — Mâcon, — Montpellier, — Tarare, — Saint-Etienne, — Avignon, — Nîmes, etc.

Dans toutes ces localités et dans bien d'autres encore, il se forme des comités chargés de défendre la liberté du commerce et de l'industrie.

On lit dans l'*Assemblée nationale* :

« Nous avons toujours soutenu que c'est au printemps prochain que la guerre de l'Afghanistan prendrait tout son développement, et nous avons toujours pensé que la Russie se trouverait, à cette époque, derrière les Afghans pour combattre l'extension de la puissance anglaise entre les Indes et l'empire russe. »

« Les dernières nouvelles qui arrivent d'Orient semblent déjà donner raison à nos prévisions. »

#### LA MI-CARÊME A PARIS.

L'élection de la reine des blanchisseuses a eu lieu mercredi, sur tous les bateaux-lavoirs de la Seine. Pendant toute l'après-midi, de nombreuses aubades ont été données aux nouvelles élues, assez nombreuses, puisqu'à Paris il y a près de cent trente bateaux à lessive, tant sur la Seine que sur le canal, et une centaine de lavoirs publics.

Hier jeudi, à l'occasion de la mi-carême, deux cavalcades ont parcouru les principaux quartiers et boulevards de la capitale.

Le premier de ces cortèges, organisé par la société des Gueux, était composé de 450 personnes environ; il est parti à dix heures de la rue Berger, près des Halles centrales.

Après avoir été chercher la reine, qui demeure rue Saint-Denis, la cavalcade a parcouru une grande partie des rues de Paris. Les dames et les membres du comité avaient pris place dans 20 voitures. Les autres sociétaires, à cheval, avaient revêtu des costumes de mousquetaires et de gardes du corps Louis XVI. A sept heures, au Palais-Royal, un dîner a été servi à tous les Gueux qui ont pris part à la fête.

La seconde cavalcade était organisée par les Mousmusiens, société nouvelle se composant des marchands et employés du marché Beauvau.

Elle était composée de 60 personnes environ, richement costumées, montées dans six voitures de gala et précédées de six mousquetaires qui annonçaient le passage du cortège au son du cor de chasse.

Le président et le vice-président étaient en habit noir; le premier portait une écharpe rouge et le second une écharpe bleue; le secrétaire, en costume arabe, dirigeait la marche.

Le cortège s'est mis en marche à dix heures; il est parti de la rue de Cotte près du marché Beauvau, faubourg Saint-Antoine. Il a rendu visite aux principaux marchés de Paris et a suivi la ligne des grands boulevards, de deux à quatre heures.

Hier soir, un splendide banquet a réuni tous les Mousmusiens dans un restaurant de l'avenue de Saint-Mandé.

Une troisième cavalcade, composée de trois chars, est partie du lavoir Sainte-Anne, avenue de Clichy, et a parcouru les grands boulevards et les Champs-Élysées.

En outre de ces cavalcades, un grand nombre de voitures chargées de masques a parcouru la ligne des boulevards. Beaucoup d'entrain et quelques jolis costumes. La circulation était très-difficile sur les boulevards, où la foule n'a cessé de stationner depuis midi.

M. Aubriot est-il bien le véritable gagnant du gros lot de 125,000 francs de la Loterie nationale, ou bien n'était-il que dépositaire pour le compte d'une autre personne du billet qui a gagné ?

Cette question va se trouver prochainement soulevée par suite de la prétention de M<sup>lle</sup> Legros d'être la propriétaire du billet gagnant.

M<sup>lle</sup> Legros entend soutenir qu'elle avait confié à des tiers, les époux Tébaull, plusieurs billets de la Loterie nationale, qui lui appartenaient, et que parmi ces billets était le billet portant le numéro 978,599. Tous jours suivant sa prétention, les époux Tébaull auraient eux-mêmes confié à M. Aubriot les billets de M<sup>lle</sup> Legros.

Comment M<sup>lle</sup> Legros pourra-t-elle justifier de son droit de propriété? C'est ce qu'il sera intéressant de savoir. Avait-elle fait au billet une marque qu'elle pourra invoquer pour établir son droit ?

Portera-t-elle sa réclamation devant le tribunal civil, ou bien s'adressera-t-elle au parquet? C'est ce qu'on ne sait encore.

En attendant, M. Aubriot adresse aux journaux la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur, vous avez dit, d'après la *Gazette des Tribunaux*, qu'une certaine demoiselle Legros aurait confié aux époux Tébaull plusieurs billets de la Loterie nationale, qui lui appartenaient et que, parmi ces billets, était celui qui a gagné le gros lot. »

« Je déclare ne connaître ni ladite demoiselle Legros, ni les époux Tébaull. J'ai acheté mon billet gagnant au débit de tabac, rue Monge. »

» Recevez, etc. AUBRIOT. »

La parole est à M<sup>lle</sup> Legros.

#### Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a décidé, le 17 mars, qu'il ne sera plus admis d'hommes de la classe de 1878 dans les compagnies d'ouvriers d'artillerie, par voie d'engagements volontaires, ces compagnies ayant actuellement un effectif suffisant pour les besoins du service.

Plusieurs journaux ont annoncé que le ministre de la guerre avait l'intention de créer un quatrième emploi d'inspecteur général de l'armée, pour la cavalerie.

Nous croyons savoir que cette nouvelle situation est destinée au général du Barail.

M. le général Berthaut, commandant le 48<sup>e</sup> corps d'armée, est remplacé par M. le général Dumont, commandant la 3<sup>e</sup> division d'infanterie du 2<sup>e</sup> corps d'armée et les subdivisions des régions d'Abbeville et de Péronne, d'Amiens et de Beauvais.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### THEATRE DE SAUMUR.

Il y avait foule, hier soir, au théâtre. L'*Assommoir*, commencé vers 8 heures 1/2, n'a été terminé que ce matin à 2 heures moins un quart.

Le public a chaleureusement applaudi les artistes parisiens, notamment M<sup>lle</sup> Granval (rôle de Gervaise), M. Sully (Coupeau) et M. Golby (Mes-Bottes).

Les tableaux du lavoir, de la Barrière Poissonnière, de l'Échafaudage, de l'Assommoir et de l'Élysée Montmartre ont montré de très-jolis décors de M. Nézel, décorateur des théâtres de Paris.

En somme, grand succès du drame nouveau de l'Ambigu.

Lundi prochain, clôture de la saison théâtrale, avec *Mignon*, le ravissant opéra d'Ambroise Thomas. C'est dans cette représentation que M<sup>lle</sup> Nau nous fera ses adieux. Le rôle de Mignon sera joué par M<sup>lle</sup> Thibaut.

Les propriétaires et les locataires de maisons, appartements, chambres, magasins, etc., faisant l'objet d'un bail sans écrit, dont la jouissance finit au 24 juin 1879, ne doivent pas perdre de vue qu'afin d'empêcher qu'un nouveau bail d'une année commence au 24 juin 1879 pour ne finir qu'au 24 juin 1880, il est nécessaire de donner congé le 24 mars au plus tard.

Si les propriétaires et les locataires ne peuvent se mettre d'accord pour un échange d'écrit constatant leur intention commune de faire cesser le bail au 24 juin 1879, il est nécessaire que le congé soit notifié par acte d'huissier.

Nous lisons dans le *National* :

« Les journaux d'Angers et le *Figaro* ont prétendu que dans les campagnes du département de Maine-et-Loire des graciés venant de Nouméa parcouraient en bandes le territoire et se livraient à la mendicité. »

« Ce fait est complètement faux. La rigueur de l'hiver et les inondations ont augmenté le nombre des mendiants qui parcourent le territoire; mais ils ont été arrêtés, et pas un n'a été reconnu comme ayant été déporté. »

Le *National* se trompe en mettant en cause le département de Maine-et-Loire et les journaux d'Angers. Ceux-ci ont parlé seulement de l'arrogance de certains mendiants, venant jusque dans la ville non pas demander, mais exiger avec menaces des secours qu'ils avaient souvent la prétention de tarifier eux-mêmes.

Quant aux faux graciés de Nouméa, leur présence a été signalée d'abord dans la Mayenne et la Sarthe. Voici, d'ailleurs, ce que répond à ce sujet l'*Union de la Sarthe* :

« Nous avons signalé la présence de mendiants qui se donnaient dans les maisons comme des rapatriés de Nouméa; mais nous avons eu soin d'ajouter que ces individus se paraient vraisemblablement d'un titre qui ne leur appartenait réellement pas. »

« Grâce à la loi d'amnistie, à l'application qu'on en fait et à l'attitude de certains comités, il était à prévoir et il arrive que la qua-

lité de communal amnistie, réelle du feinte, va devenir une profession. »

#### LES CROIX DE LA LEGION-D'HONNEUR SUR LES VITRINES ET LES FACTURES.

Le 10 février dernier, un avis du grand chancelier de la Légion-d'Honneur interdisait aux négociants, membres de l'ordre, d'exposer leur croix dans les vitrines de leur magasin, et de reproduire cette croix sur leurs tableaux, factures, adresses, enseignes, voitures, etc., tout en leur laissant la faculté de faire suivre leur nom de la qualité de chevalier de la Légion-d'Honneur.

Le nouveau préfet de police, M. Andrieux, vient, en conséquence, de prescrire aux intéressés d'avoir à se conformer aux prescriptions ci-dessus énoncées. Un délai d'un mois, à dater d'aujourd'hui, est accordé aux négociants pour enlever la croix sur les factures, etc. Ce délai n'est pas applicable à l'exposition dans les vitrines ni à la reproduction de la croix sur ces mêmes vitrines. Ces exhibitions et reproductions devront disparaître immédiatement.

Les commissaires de police veilleront à l'exécution de cet ordre, et les procès-verbaux qu'ils dresseront contre les contrevenants seront envoyés à M. Caubet, chef du cabinet du préfet.

Le *Journal officiel* publie la loi suivante :

« A partir du 1<sup>er</sup> avril 1879, les mandats d'articles d'argent émis et payés par la poste, soit en France, soit dans les colonies françaises, seront exempts de tout droit de timbre. »

#### ANGERS.

Lundi dernier, dans l'après-midi, M. Masseron, sous-officier au dépôt de remonte, étant à la promenade sur la route de Sainte-Gemmes, montait un cheval difficile. Il fut désarçonné et tomba sur un mur où il se fit des blessures graves. Transporté à l'hôpital d'Angers, il est mort peu de temps après.

Cinq-Mars (Indre-et-Loire). — Nous lisons dans l'*Indépendant*, de Tours :

« Il y a une dizaine de jours, trois caves contenant du vin se sont effondrées dans la commune de Cinq-Mars par suite de l'abondance des eaux. »

Le propriétaire d'une de ces caves, le sieur Brocheriou, perdit ainsi cinq pièces de vin. Bien qu'il soit dans l'aisance, cette perte relativement minime occasionna au sieur Brocheriou un tel chagrin que, dans un accès de désespoir, il essaya de se couper le cou à l'aide d'un rasoir, dans la nuit de lundi à mardi. Mais quand il sentit la douleur et qu'il vit le sang couler à flots de la blessure qu'il venait de se faire, la raison lui revint et il discontinua sa lugubre opération. Le lendemain on trouva ce malheureux blotti dans son grenier à fourrage. Il avait perdu beaucoup de sang. Malgré la gravité de sa blessure, le docteur Louis Thomas, de Tours, qui a été appelé à donner ses soins au blessé, croit que le malheureux Brocheriou pourra être guéri dans quinze jours ou trois semaines. »

#### TOURS.

Prochainement, la 2<sup>e</sup> circonscription d'Indre-et-Loire élira un député pour remplacer M. Guinot, devenu sénateur. Des le principe, les concurrents étaient nombreux; mais à la suite de diverses escarmouches entre ces frères ennemis, deux rivaux seulement sont restés en présence, M. Tiphaine, protégé de M. Wilson, et M. A. Rivière, avocat au barreau de Tours.

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« C'est heureusement à tort que, sur la foi d'un journal de Blois, nous avons annoncé hier le décès de M<sup>lle</sup> Brousse. Le respectable centenaire vit toujours, entouré de l'affection de ses siens et du respect de tous. »

#### Le Saint-Joseph à Nantes.

Nous lisons dans l'*Espérance du peuple* :

« La fête de saint Joseph, patron de la famille chrétienne, est également celle des ouvriers. Autrefois, les corporations ouvrières avaient leurs fêtes et leurs patrons; entre les artisans du même état, il y avait un lien d'affection et d'intérêt; ils se secouraient en maladies, s'assistaient dans la pauvreté; si la mort frappait l'un d'eux, tous suivaient son convoi, la veuve et l'orphelin étaient



